

TRANSPORT AGGLOBUS / CENTRE DE VACCINATIONS

Afin de permettre à tous les habitants de plus de 75 ans d'accéder à la vaccination Covid-19, Agglobus Saumur Val de Loire propose des transports, habituellement utilisés pour les personnes à mobilité réduite, et titulaire d'une carte d'invalidité, ou de plus de 80 ans.

Pour bénéficier de ce transport, en porte à porte, l'usager devra présenter au conducteur sa convocation à la vaccination et une pièce d'identité justifiant de son âge. Il devra également être muni d'un titre de transport. Ils sont disponibles en vente à bord à 2 € (soit 4 € aller/retour) ou sur l'application mobile tixiPASS à 1,40 € (soit 2,80 € aller/retour).

La réservation devra être réalisée au plus tard 48 heures à l'avance, avant 16h30 au 02 41 51 12 62



Le CANCER COLORECTAL

Le dépister à temps peut vous sauver la vie
MARS BLEU : le mois de la mobilisation

Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC), anciennement (CAP SANTÉ 49), est la structure départementale qui gère les dépistages des cancers.

Grâce à ce dépistage, on peut aussi repérer un polype avant qu'il n'évolue en cancer.

Ainsi, dans 9 cas sur 10, le dépistage du cancer colorectal permet la guérison.

Le dépistage du cancer colorectal s'adresse aux femmes et hommes, âgés de 50 à 74 ans.

Détecter un cancer à un stade précoce permet d'augmenter les chances de guérison.

CARNET SANITAIRE de BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

Maison médicale des Vignes (27 rue Émile Landais - Chacé)

Cabinet infirmier (11 bis rue Émile Landais - Chacé)

Cabinet infirmier (17 rue de l'Ormeau - Saint Cyr-en-Bourg)

Pharmacie du Château (2 rue Saint Vincent - Brézé)

Pharmacie des Rogelins (29 allée des Tilleuls - Varrains)

02 41 52 98 73

02 41 50 79 00 & 06 85 03 51 04

06 78 58 48 44

02 41 51 68 66

02 41 52 91 66



PERMANENCES d'INFORMATIONS

"Se séparer et rester parents"



Des professionnels (juristes, médiateurs familiaux, travailleurs sociaux, conseillères conjugales et familiales de la CAF), vous donneront des informations juridiques sur les effets de la séparation et du divorce : Médiation familiale, nouveaux droits, démarches à réaliser et aides éventuelles.

Prochains rendez-vous à Saumur

les vendredis 12 mars, 2 avril, 28 mai : de 14h30 à 16h30

Au relais CAF, 5 rue Beaurepaire à Saumur

MISE en GARDE contre le DÉMARCHAGE à DOMICILE



Nous attirons votre attention sur certaines pratiques frauduleuses ou commerciales de démarchage à domicile. Certaines personnes mal intentionnées profiteraient du contexte sanitaire exceptionnel, que nous vivons actuellement, pour vendre des prestations autour du Covid-19 (santé, logement...). Prenez garde, le Ministère de la Santé n'est pas à l'origine de ces démarches.

Les professionnels agissant par démarchage à domicile doivent justifier de leur identité professionnelle et de la réalité de l'entreprise, de respecter les dispositions telles que la rédaction d'un devis précisant le délai de rétractation et les conditions de paiement.

Ne signez aucun document qui pourrait vous être remis.

Ne communiquez aucune information bancaire.

Conservez et collectez le maximum d'informations concernant votre interlocuteur (identité, documents,...)

Si vous ne vous sentez pas en sécurité, ne faites pas entrer chez vous le démarcheur.

Soyez vigilants et parlez-en autour de vous à des personnes de confiance. Certains publics peuvent être plus vulnérables que d'autres face à ce genre d'approche.

RÉGLEMENTATION du BRÛLAGE de "DÉCHETS VERTS" à l'AIR LIBRE

(extrait de l'arrêté du Préfet du Maine et Loire)

ARTICLE 4 : le brûlage à l'air libre, par les agriculteurs, des résidus végétaux générés par les activités agricoles définies par l'article L.311-1 du code rural ainsi que par l'entretien et la taille des haies bocagères, est autorisé lorsque des raisons agronomiques ou sanitaires l'exigent, en particulier pour la destruction des produits de la taille et de l'arrachage des vignes et des arbres fruitiers susceptibles d'être porteurs de maladies telles que esca, excoriose, pourridié, feu bactérien. Cette autorisation est limitée à la période allant du 16 octobre au 15 mai, entre 7h et 17h. Il peut être dérogé à ces dates sur demande de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.



CAMPAGNE d'INFORMATIONS RELATIVE aux ARBRES à RISQUE pour le RÉSEAU FERRÉ NATIONAL

En tant que riverain d'une voie ferrée, il vous appartient :

- De respecter la servitude prévue par le Code des transports qui impose de ne pas planter ou de laisser croître des arbres ou des haies à moins de 2m de la limite légale du chemin de fer.
- D'entretenir les arbres de votre propriété plantés au-delà de cette limite.

Vos arbres représentent un danger pour les voyageurs et les agents de la SNCF

Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires si :

Vos arbres sont trop proches de la voie ou d'une caténaire.

Vos arbres risquent de tomber sur les voies ou sur la caténaire.

Les branches de vos arbres obstruent la signalisation ou un chemin de service aux abords des voies.

En 2015, 15 000 trains ont été impactés directement ou indirectement par la végétation.

De 2 heures à 6 heures de retard pour les voyageurs en cas de chute sur le réseau.

GÉO LOCALISATION du RÉSEAU d'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les réseaux d'éclairage public sont classés sensibles. Le SIEML, à qui votre commune a transféré ses compétences dans ce domaine, se doit de procéder à la détection et au géo-référencement de l'ensemble des réseaux d'éclairage public dont il a la charge.

L'entreprise ETUDIS interviendra sur le territoire de Bellevigne-les-Châteaux entre le 8 février et le 2 avril 2021.



SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Compétence de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

02 41 40 45 62

ZONES HUMIDES sur le BASSIN du THOUET et les MASSES d'EAU liées à La LOIRE

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) a engagé un inventaire afin d'améliorer la connaissance de son patrimoine naturel. Les zones humides sont précieuses car elles permettent le stockage d'eau en période de crue, la restitution d'eau en période d'étiage (niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau), la filtration de l'eau, et elles sont le support de vie de nombreuses espèces.

Le bureau d'études HydroConcept, jusqu'à décembre 2021, bénéficie d'un arrêté d'autorisation de pénétrer dans les parcelles privées délivré par la Préfecture du Maine et Loire (**Arrêté DIDD-BPEF-2020 n°42 du 21 février 2020**). Sur les propriétés privées closes, il avisera auparavant le propriétaire. Ils prêteront attention aux zones cultivées, aux clôtures des prés, au bétail et reboucheront les trous faits à la tarière. Le bureau d'études commencera les prospections de terrain le 1^{er} mars sur la commune de Bellevigne-les-Châteaux. A l'été 2021, les résultats préliminaires seront mis à disposition des habitants en Mairie pour recueil des remarques éventuelles.

Une LOI sur le PATRIMOINE SENSORIEL des CAMPAGNES

La loi sur le "**patrimoine sensoriel des campagnes**" a été adoptée définitivement. Concrètement, cette loi a pour but de devenir un outil dans les mains des Maires ruraux, confrontés de longue date à des conflits de voisinages reposant sur le chant du coq, le bruit des cloches ou diverses odeurs, qui ont tendance à incommoder certains habitants, au point que des plaintes pour "troubles anormaux du voisinage" s'accumulent depuis plusieurs années. Désormais, les "sons et odeurs" seront inscrits au code de l'environnement et feront partie du patrimoine de la Nation au même titre que les paysages, la qualité de l'air ou la biodiversité.



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)



Entre 15 et 17 ans, participez à la construction d'une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale, le Service National Universel s'adresse alors à vous ! Le prochain séjour de cohésion aura lieu du **21 juin au 2 juillet 2021**.

Le Service National Universel se déroule en 3 étapes-clés :

- **Le séjour de cohésion** : Le SNU donne l'opportunité de découvrir la vie collective au sein d'un centre accueillant environ 200 jeunes venus de toute la France. Créer ainsi des liens nouveaux et développer une culture de l'engagement et ainsi affirmer une place dans la société. C'est également l'occasion de découvrir un autre territoire.
- **Mission d'intérêt général** : Une fois le séjour de cohésion réalisé, les missions sont présentées et sont préparées dans le module "Découverte de l'engagement" (Élaboration d'un projet collectif). Cette préparation peut également s'appuyer sur des forums, organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires.
- **L'engagement** : À l'issue de la mission d'intérêt général, vous pourrez vous engager en participant à la création d'une société fraternelle et d'entraide. Ces différentes opportunités d'engagement civil ou militaire intégreront les formes de volontariat existantes, comme l'actuel Service Civique.

INSCRIPTION jusqu'au 20 avril 2021

www.snu.gouv.fr et les réseaux sociaux : [You tube](#), [Facebook](#), [Twitter](#), [Instagram](#)

Le RECENSEMENT dès 16 ANS (obligatoire)

Tout jeune Français, dès 16 ans, doit se faire recenser pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, BAC, CAP, fonction publique, grandes écoles,...), et permet de procéder à l'inscription automatique sur les listes électorales. Lors de son recensement, le jeune doit fournir : une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, passeport,...) et son livret de famille. Une déclaration indiquant ses nom, prénom, date et lieu de naissance, et ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.

En Mairie ou en ligne www.service-public.fr

**ABRIS
DE
JARDIN**

Les abris de jardins sont soumis à déclaration préalable en dessous de 20 m² (**art. R 421-9 du code de l'urbanisme**). Au-delà, le permis de construire est nécessaire. Les constructions dont la surface au plancher est inférieure à 5 m² sont dispensées de toute formalité (**art. R 421-2 du code de l'urbanisme**). L'installation d'un abri de jardin doit respecter les dispositions du document d'urbanisme local (PLUI) qui peuvent prévoir des règles propres pour ce type de construction (taille, matériaux, lieu d'implantation). Une dépendance dotée de pièces à vivre ne peut être considérée comme un abri de jardin.



AGENT de SURVEILLANCE de la VOIE PUBLIQUE (ASVP)



Les ASVP sont des agents communaux chargés des missions de police (deux pour Bellevigne-Les-Châteaux) : agrément préalable du Procureur de la République/ Serment devant le juge d'instance/ Commissionnement du Maire. Dès lors, les ASVP peuvent constater des contraventions aux codes de la route, de l'environnement, des transports, des assurances et de la santé publique,...

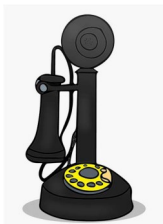
Ses missions :

- Contrôler et verbaliser les stationnements dangereux.
- Veiller au respect des arrêtés des voiries, stationnement, d'occupation du domaine public.
- Surveiller les bâtiments communaux et les espaces publics.
- Contrôler la salubrité publique de la commune.
- Renseigner les usagers des voies et espaces publics.
- Acheminer les documents, courriers ou convocations.
- Afficher les informations municipales.
- Délimiter les emplacements extérieurs habituels (marché).
- Participer aux cérémonies commémoratives.
- Gérer les objets trouvés et les divagations d'animaux.
- Veiller aux publicités et enseignes sauvages.
- Lutter contre les bruits de voisinage.



Contrôler l'application des arrêtés du Maire et des règlements d'urbanisme, d'environnement, de stationnement, ... et relever les infractions.

NUMÉRO SPÉCIAL d'INFORMATION d'URGENCE pour les ENTREPRISES et les ASSOCIATIONS en DIFFICULTÉ



Vous êtes un professionnel, votre activité est impactée par la crise sanitaire et vous vous demandez à quelles aides êtes-vous éligible ou comment vous renseigner ?

0806 000 245 (appel non surtaxé du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h)
Plateforme internet : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises>

Ce service est assuré conjointement par la Direction Générale des Finances et l'URSSAF.

Les AIDES aux COMMERCES

Commerçants et commerçantes, le saviez-vous ?

Vous pouvez bénéficier d'aide de la part de l'État, de la Région, de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et de votre commune, pour financer les projets d'amélioration de votre outils de travail.

Pour établir un dossier, connaître les aides auquel vous avez droit et voir les conditions qui s'y rattachent, renseignez-vous auprès du service au siège de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire de Saumur. Il vous conseillera, vous accompagnera, vous aidera à choisir l'aide qui correspond à votre projet, et construira votre dossier de candidature avec vous.

Secrétariat : **02.41.40.45.87**

Responsable du service : **02.41.40.45.76** ; Mail : c.charbonnier@agglo-saumur.fr

ENQUÊTE MARKET PLACE

Des jeunes d'UNIS CITÉ passeront, en binôme, sur le territoire du 22 au 26 février 2021, auprès des commerçants, afin d'effectuer une enquête diligente par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, dont le sujet est le market place.



ÉCOLE du CHAT PERCHÉ

Le projet sur la biodiversité et l'environnement est lancé à l'école du Chat Perché...



En ce début d'année, les élèves de l'école du Chat Perché ont commencé leur projet sur la biodiversité, l'environnement et le monde qui les entoure. En effet, dès le mois de janvier, les élèves des trois classes ont bénéficié d'une animation organisée par le réseau des bibliothèques de Saumur « l'imagin'R ». Cette animation avait pour thème « Nos drôles de petites bêtes » permettant de découvrir notamment les insectes à travers la présentation d'un hôtel à insectes.

Les élèves de maternelle ont pu écouter des histoires de petites bêtes lues par Maryse de la médiathèque de Saumur. Ils ont aussi découvert des chansons, des comptines sur les petites bêtes. Ensuite, ils ont profité d'un petit moment de manipulation des albums apportés par l'animatrice. Un sac rempli de livres sur les insectes a été prêté à l'école afin de continuer à découvrir le monde des insectes.

Les élèves de CP/CE1 ont particulièrement aimé cette intervention et sont très investis dans la découverte des insectes. Ainsi, ils ont commencé à travailler en classe sur leurs caractéristiques et des travaux de groupes permettent de découvrir un maximum de variétés d'insectes : coccinelle, chenille, papillon, phasme, mante religieuse... Ils ont également fait un atelier de création de boules de graisse, en classe, pour nos amis les

oiseaux pour cet hiver. Les élèves fourmillent d'idées sur ce thème : création d'hôtel à insectes pour l'école, nichoir à oiseaux, élevage de phasmes...

Notre projet de l'année sur l'environnement et la biodiversité est donc lancé. Il fera l'objet par la suite de la découverte du marais de Baffou à Brézé, notamment grâce à un partenariat avec le Parc Naturel Régional (PNR) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Ce projet est financé par l'association des parents d'élèves (APE) et la coopérative scolaire (OCCE).

Information diverse :

La directrice de l'école du Chat Perché invite tous les parents d'enfants nés en 2018 et 2019 à contacter l'école afin de réaliser une pré-inscription pour la rentrée prochaine.

Une visite de l'école sera possible sur prise de rendez-vous (en dehors des heures de classe).

Tel : 02.41.51.62.18

Mail : ce.0491043t@ac-nantes.fr

ÉCOLE SAINT VINCENT

Ce que vous avez manqué sur l'école Saint Vincent : voici un « tour du monde » de nos projets... Les élèves ont vécu deux **projets solidaires** forts : une course solidaire au profit du Mécénat chirurgie cardiaque (enfants atteints d'une malformation cardiaque) en lien avec Samantha Davis (skipper du Vendée Globe) et un envoi de boîtes remplies par les familles de l'école de choses utiles et agréables (savon, carnet, crayons, bonbons, jeux,...) pour les enfants de Djibouti en Afrique.

Début février, en même temps que les « vrais » skippers du Vendée Globe, ils ont fêté l'arrivée de leurs bateaux virtuels après un tour du monde en 80 jours.

Depuis le début d'année, chacune des classes correspond avec une autre classe de l'île de la Réunion et maintient une correspondance avec nos aînés de l'EHPAD de Montreuil Bellay.

Enfin, chacune des classes soutient trois cacaoculteurs d'Afrique ou d'Amérique du Sud en lien avec le projet solidaire « treegether ». Les élèves découvrent ainsi d'autres réalités de vie, d'autres langues et le long chemin des fèves de cacao pour devenir tablettes de chocolat.

Par nos actions et les moyens technologiques, nous découvrons ainsi le monde dans le contexte sanitaire complexe que chacun connaît.



Les pré-inscriptions pour la rentrée 2021 sont déjà lancées, n'hésitez pas à prendre contact avec le chef d'établissement au **02 41 40 48 70** ou ecolestvincent.breze@gmail.com

BIBLIOTHÈQUE de CHACÉ



Depuis le 1^{er} février, une permanence a été rajoutée le jeudi après-midi.
Les nouveaux horaires pendant cette période de couvre-feu sont :
le mercredi et le jeudi après-midi de 15h30 à 17h30, et le samedi matin de 10h à 12h.

Venez profiter des nouveautés : romans, périodiques, livres jeunesse, et bien d'autres sont à votre disposition.

Les bénévoles de la bibliothèque de Chacé

ASSOCIATION Le TEMPS RETROUVÉ

Chers adhérents,

L'épidémie est toujours fortement présente, en conséquence les salles de réunion et autres activités restent fermées à notre grand désespoir.

Nous savons combien ces rencontres du mardi, particulièrement, sont attendues vous permettant de vous retrouver et de passer un bon après-midi en jouant et en conversant.

Mais, l'espoir renaît avec l'arrivée des vaccins et de la campagne de vaccination qui actuellement cible les personnes âgées de plus de 75 ans, même si elle présente des difficultés dues à la production.

L'année 2020 a été amputée de ses activités durant presque 10 mois. En 2021, les activités reprendront certainement, mais quand ? A l'été, peut-être...

Après analyse de l'état financier de l'association et de l'aide financière apportée par la Municipalité, nous avons décidé que la cotisation pour l'année 2021 serait gratuite pour les adhérents à jour de leur cotisation de 2020.

Les cartes vous seront distribuées dans les boîtes aux lettres afin que vous puissiez bénéficier des avantages chez nos différents partenaires.

En attendant de nous retrouver, nous vous souhaitons la santé, ainsi qu'à vos proches.

Pour tout renseignement : **02 41 52 97 75**

Françoise MAITREAU et les membres du Conseil d'Administration

CLUB MÉCANIQUE Tiers-lieu Montreuillais

Rue de l'Europe à Montreuil Bellay (face au château d'eau)



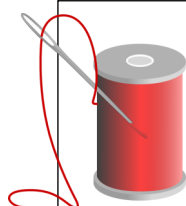
Lancement du Club Mécanique pour les jeunes (vélo - 2 roues 50cc)

Des projets :

Participer au 24h mobylette, partir en séjour itinérant en 2 roues, préparer un week-end descente,...
tous les projets sont les bienvenus.

Renseignements : Benoît au **06 32 31 89 20**

ATELIER ARTISANAL ÉCO-RESPONSABLE



Les Cotons de Marion est un atelier artisanal à Brézé, qui propose des alternatives concrètes pour réduire les déchets dans la consommation quotidienne d'une famille en confectionnant des articles textiles doux, confortables, lavables et réutilisables.

Chaque création de Marion CHIRON est réalisée dans le respect de la nature et de l'homme. Tous les articles sont faits main à partir de tissus sélectionnés avec grand soin, tous certifiés Oeko-Tex, principalement en coton et en lin. Ainsi, les articles pour bébé et enfant comme les bavoirs, serviettes élastiquées ou langes sont autant appréciés des enfants que des parents.

Quant aux produits réutilisables comme les filtres à café, essuie-tout, lingettes démaquillantes, ils sont aussi doux pour nous que pour notre environnement.

chiron.marion49gmail.com

Trouvé

Un trousseau de clefs,

*Merci de bien vouloir les réclamer à la
Mairie annexe de Brézé.*

**SEMAINE MULTI SPORTS
ANNULÉE**

Séance du Conseil Municipal du 15 février 2021

1°) Tableau des emplois

Le Conseil Municipal adopte les modifications du tableau des emplois concernant l'évolution de grade d'un responsable technique et le recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) d'une durée de 9 mois renouvelable en remplacement du départ d'un agent technique, également en contrat aidé.

2°) Titres restaurant

Le Conseil Municipal approuve la participation et la mise en place de titres restaurant pour les agents de la collectivité à compter du 1^{er} avril 2021 (valeur du titre 2 €, participation de la commune 1 €).

3°) Compte personnel de formation

Le Conseil Municipal a délibéré sur les modalités de prise en charge du compte personnel de formation des agents et sur les règles de financement.

4°) Syndicat des Ifs

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au Syndicat Intercommunal du Château des Ifs, une participation annuelle de 41 653,74 €, versée en 3 fois, afin de subvenir aux dépenses de fonctionnement. La municipalité de Varrains devra également délibérer sur la même participation.

5°) Acquisition de parcelles

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de 2 parcelles situées à « La Bonne » (zone classée constructive à 5 € le m²) et à « La Prée de Varrains » (zone classée naturelle à 0,20 € le m², plantée en peupliers), d'une superficie totale de 7 840 m², pour un montant de 6 992 €.

6°) Les Belles Caves

Dans le cadre des études préalables à l'aménagement des Belles Caves, le Conseil Municipal a retenu le bureau d'étude AUDDICÉ pour un montant de 7 200 € TTC, afin de réaliser un diagnostic environnemental comprenant des études liées à l'éco système, aux risques majeurs, aux pollutions et nuisances, aux infrastructures, aux équipements et réseaux existants, aux servitudes,

7°) Travaux d'aménagements sécuritaires et de mise en accessibilité

Le Conseil Municipal approuve les avant-projets d'aménagement des rues des Écoles à Chacé et de La Paleine à Saint Cyr-en-Bourg (phase A), et sollicite l'État pour une subvention au titre la DETR, le Département pour une subvention au titre des amendes de police, aux taux les plus élevés.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement ci-dessous.

DÉPENSES		RECETTES	
ÉTUDES	8 085,00	SUBVENTIONS	120 988,34
- APS	5 745,00	- DETR (35%)	76 992,58
- Relevé topographique	2 340,00	- Amendes de police (20%)	43 995,76
AMÉNAGEMENTS	211 893,80	RESSOURCES PROPRES	98 990,46
Total dépenses HT	219 978,80	Recettes	219 978,80

8°) OGEC école privée Saint Vincent à Brézé

Dans le cadre du contrat d'association signé entre l'État et l'école privée Saint Vincent, la commune de Bellevigne-les-Châteaux doit participer financièrement à la scolarisation des élèves de son territoire en référence au coût d'un élève scolarisé en école publique.

Par conséquent, le Conseil Municipal approuve la contribution au frais de fonctionnement de l'école Privée Saint Vincent, au titre de l'année 2021, pour un montant de 28 840,14 €, calculé sur le nombre des élèves habitant Bellevigne-les-Châteaux.

9°) ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

Vu le code de l'éducation pour l'égalité des droits et des chances, notamment pour les élèves handicapés, la collectivité se doit de contribuer au financement des élèves de notre territoire scolarisés en ULIS. Le Conseil Municipal approuve cette contribution au frais de fonctionnement pour l'élève scolarisé en établissement ULIS.

Séance du Conseil Municipal du 15 février 2021 (suite)

10°) AFRIEJ

Considérant que le financement de l'AFRIEJ est assuré par les subventions municipales versées par les communes d'Artannes sur Thouet, de Bellevigne-les-Châteaux, de Distré, des Ulmes, de Rou Marson, de Varrains et de Verrie, et considérant que la subvention annuelle est versée en 2 fois pour assurer le fonctionnement de l'AFRIEJ, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention annuelle de 18 250,20 €.

Le subventionnement des Accueils de Loisirs est défini à raison de 3,00 € par demi-journée et 5,00 € par journée entière et par enfant, le Conseil Municipal approuve le versement de la participation à l'AFRIEJ de 5 984,73 € pour l'année 2020 pour les activités proposées aux jeunes de la commune de 3 à 11 ans.

11°) Réhabilitation de l'ancienne école maternelle de Saint Cyr-en-Bourg en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

En raison du nombre important de corps de métiers qui va intervenir sur l'ancienne école maternelle durant 8 mois, il est nécessaire qu'un coordinateur Sécurité Protection Santé (SPS) intervienne pour assurer la sécurité du chantier et la santé des travailleurs. Le Conseil Municipal décide de confier cette mission à la société BATEC pour un montant de 2 160 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite l'État pour des subventions au titre de la DETR et de la DSIL « Classique », « Relance », «Rénovation énergétique », sollicite la Région pour une subvention au titre du dispositif Pays de Loire Relance Investissement Communal, sollicite le SIEML au titre du BEE 2020 (efficacité énergétique) et sollicite la CAF pour une subvention au titre de l'action sociale, aux taux les plus élevés.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement ci-dessous.

DÉPENSES		RECETTES	
ÉTUDES	70 753,27	SUBVENTIONS	614 981,30
- Maîtrise d'œuvre	62 610,60	- DETR, DSIL (40%)	307 501,30
- Diagnostic amiante	976,67	- Région	100 000,00
- Audit énergétique	1 166,00	- SIEML	30 480,00
- SPS	2 500,00	- CAF	177 000,00
- Contrôle technique	3 500,00		
CONSTRUCTION	698 000,00	RESSOURCES PROPRES	153 771,97
Total dépenses HT	768 753,27	Recettes	768 753,27

Considérant que le contrat a été signé avec le maître d'œuvre sur une estimation de travaux fondée sur une étude de faisabilité sous estimée, il est nécessaire d'établir un avenant afin de réajuster le montant des travaux et de modifier le taux des honoraires (8,97% au lieu de 9,55%) du cabinet d'architecte FAIVRE. Le Conseil Municipal approuve les modifications du contrat de maîtrise d'œuvre.

Prochain Conseil Municipal le
8 mars 2021 à 18 h

Envoyer vos articles en format **WORD** et vos
photos en pièce jointe avant le 5 mars 2021 à

accueil.breze@bellevigne-les-chateaux.fr

Objet « gazette »

Pensez à consulter les panneaux d'informations